



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PALLUAU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/05/2022
Reçu en préfecture le 24/05/2022
Affiché le 
ID : 085-218501690-20220519-2022_4D7-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **DIX-NEUF MAI**, le conseil municipal de PALLUAU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Marcelle BARRETEAU – maire

Étaient présents : Pierre AUTEXIER - Marcelle BARRETEAU – Guillaume BUTEAU – Sandrine FUZEAU - Mathilde GUIBRETEAU - Catherine PERROCHEAU – Pascal TRETON - Anne-Lise VALLET

Excusés : Jean-Jacques ANDRIANADA - Pascal AVRIT – Virginie LEBERT - Bruno MARTEAU - Renaud des PORTES DE LA FOSSE

Présents 8 Votants 8 Convocations transmises le : 13/05/2022 PV publié le : 24/05/2022

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Pascal TRETON a été désigné secrétaire de séance.

7.5 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022_ 4D7

Le conseil municipal,
Sur proposition du Maire,
Décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2022 :

AS. PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE : 10 € x 55 enfants de Palluau Présents : 8 - 8 voix POUR	550,00 €
APEL RPI PRIMAIRE PALLUAU LA CHAPELLE-PALLUAU 10 € x 48 enfants de Palluau Présents : 8 - 8 voix POUR	480,00 €
OGEC DU RPI Accompagnement et surveillance cantine 60€ x 48 enfants de Palluau Présents : 8 - 8 voix POUR	2 880,00 €
OGEC DU RPI Garderie - somme forfaitaire Présents : 8 - 8 voix POUR	2 700,00 €
AS SPORTIVE DU COLLÈGE ST PAUL 16 € x 5 adhérents de Palluau Présents : 8 - 8 voix POUR	80,00 €
AMP BASKET 16 € x 3 licenciés de Palluau Présents : 8 - 8 voix POUR	48,00 €
LES CYCLOS PALLUDÉENS - 100 € de lancement + 16 € x 7 licenciés + (forfait 600 € pour l'organisation du cyclo-cross 2023 - demande exceptionnelle en attente) Présents : 8 - 8 voix POUR	212,00 €
COMITÉ DES FÊTES - 5 000 € Feu d'artifice + 2 557 € Électricité et sécurité Présents : 8 - 8 voix POUR	7 557,00 €
LES AMIS DU RIGOLLY - 16 € x 15 adhérents - Forfait acquisition de matériel 300 € Présents : 8 - 7 voix POUR et une ABSTENTION	540,00 €
JUMELAGE PALLUDÉEN 16 € x 39 adhérents de Palluau Présents : 8 - 5 voix POUR et 3 ABSTENTIONS	624,00 €
UNC (somme forfaitaire pour achat de gerbes le 8 mai et 11 novembre)	130,00 €
BOURDONS ET CHANTERELLE 16 € x 2 adhérents de Palluau Présents : 8 - 8 voix POUR	32,00 €
AMAP BIO VIE - Forfait exceptionnel pour organisation de manifestation Présents : 8 - 8 voix POUR	100,00 €
L'ARTISTERIE 16 € X 9 adhérents Présents : 6 - 6 voix POUR Guillaume BUTEAU et Sandrine FUZEAU se sont retirés de la salle des séances et n'ont pas pris part au vote	144,00 €

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-218501690-20220519-2022_4D7-DE

ILS, ELLES, DANSES – ST ETIENNE (10 € x 12 adhérents de Palluau)

Présents : 8 - 8 voix POUR

120,00 €

Madame le maire est autorisée à procéder au versement de ces subventions.

Les demandes suivantes sont rejetées ou reportées :

USSEP FOOTBALL dans l'attente de complément au sujet du nombre des licenciés de Palluau

CLUB DE L'AMITIÉ car mise à disposition de locaux

PROTECTION CIVILE de St Etienne du Bois car l'association facture ses prestations.

Fait et délibéré par les conseillers municipaux soussignés.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme à Palluau

Marcelle BARRETEAU – Maire

